



**Direction de l'immobilier, de la
logistique et des transports
Direction des finances et des
achats**

2020 DILT 2 DFA : Budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux – Compte administratif 2019

Le Conseil de Paris,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 et des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019;

Vu la décision modificative n°1 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux délibérée par le Conseil de Paris lors de la séance des 12, 14 et 15 novembre 2019;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux rendu par le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le projet de délibération en date des 23 et 24 juillet 2020, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2019 ;

Sur le rapport présenté par Paul SIMONDON et Antoine Guillou au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère :

Article 1.: Le compte administratif du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2019 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2019 ont été arrêtés à (décision modificative n°1) :
16 309 408,00 euros

Le montant des mandats émis s'élève à : 8 616 282,51 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2018 : néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2019 ont été évaluées à (décision modificative n°1) :
16 309 408,00 euros

Le montant des titres émis s'élève à : 10 397 459,80 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2018 : 5 618 586,52 euros

BALANCE

Dépenses : 8 616 282,51 euros
Recettes : 10 397 459,80 euros
Solde d'exécution 2019 : 1 781 177,29 euros

8.000

Excédent cumulé au 31 décembre 2019 :
7 399 763,81 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2019 ont été arrêtés à (décision modificative n°1) :
36 190 000,00 euros

Le montant des dépenses mandatées s'élève à : 35 214 684,90 euros

Déficit d'exploitation au 31 décembre 2018 reporté : néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2019 ont été évaluées à (décision modificative n° 1) :
36 190 000,00 euros

Le montant des recettes titrées s'élève à : 35 614 014,05 euros

Excédent d'exploitation au 31 décembre 2018 reporté (après affectation) :
2 003 437,40 euros

BALANCE

Dépenses : 35 214 684,90 euros
Recettes : 35 614 014,05 euros
Solde d'exécution 2019 : 399 329,15 euros

Excédent cumulé au 31 décembre 2019 :
2 402 766,55 euros

Article 2.: Le montant des plus-values nettes de cessions d'actif s'élève à 550 424,39 euros. L'excédent d'exploitation (2 402 766,55 euros) sera donc affecté au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 550 424,39 euros et repris en recette de fonctionnement à hauteur de 1 852 342,16 euros.

Article 3.: Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 7 399 763,81 euros (hors RAR), sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001-Solde d'exécution positif reporté) au budget supplémentaire 2020.